

Séance du 01 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le premier juillet à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	26/06/2023

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine,
Mrs BASQUIN Lilian, BROCHEC Frédéric, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël
Absents :
Secrétaire de séance : Mr BUR Frédéric

Objet : Communication du rapport d'activités de Territoire d'énergie Drôme-SDED Année 2022	Délibération n°2023-07-03
--	---------------------------

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que Territoire d'énergie Drôme-SDED a transmis à la commune son rapport annuel d'activités au titre de l'exercice 2022

Mme le Maire souligne que, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication en Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39 ;

Vu le rapport présenté en annexe,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de prendre acte de la communication en Conseil municipal du rapport d'activités de Territoire d'énergie Drôme-SDED au titre de l'année 2022, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR


